

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 6 juillet 2020

**Présents** : Mmes Sandrine CAZAUD, Candice CHAUSSONNET-PONS, Nathalie MAYORAL, Sylviane REGALON et Stéphanie MARIANI ;  
Ms Jean-Paul FERRÉ, Walter DIEUDONNÉ, Alain HOARAU, Claude MARTY, Jean-Pierre PÉLISSIER, Noël ROUAIX, Thierry ROUAN, David SEILHAN et Pierre TOURENQ.

**Absente excusée**: Mme Lauriane GRELLET.

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle CLANET

### **ORDRE DU JOUR** :

- *Approbation du compte-rendu de la séance du 15/06/2020*
- *Mise en accessibilité de la mairie : lancement de la procédure pour l'avant-projet*
- *Mise à jour du tableau des emplois*
- *SIVE : point d'informations*
- *Commission cadre de vie : point d'informations*
- *Commission des travaux : point d'informations (travaux réalisés et à venir)*
- *Questions diverses*

#### **I. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2020**

Une rectification doit être apportée au point XI - versement des subventions : une subvention de 200 € a été octroyée à l'association « Loulié-tu ? » et non à l'amicale des Sapeurs-pompiers.

Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

#### **II. Mise en accessibilité de la mairie : lancement de la procédure pour l'avant-projet**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les exigences en matière d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) imposent d'importants travaux de mise aux normes pour le bâtiment de la mairie. Il explique qu'il convient d'entamer la phase d'avant-projet, consistant à mener les pré-études nécessaires à la décision de mettre en œuvre ou non le projet. Cette phase d'avant-projet a pour objectif d'identifier le besoin, de définir le déroulement du projet ainsi que son coût estimatif.

Plusieurs possibilités sont envisagées, comprenant les bâtiments de la mairie et de la salle des fêtes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de la phase d'avant-projet.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

#### **III. Mise jour du tableau des emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer :

- Un emploi de secrétaire de Mairie à temps non-complet à raison de 19 h hebdomadaires pour cause de départ en retraite,
- Un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non-complet à raison de 34 h hebdomadaires pour cause de départ en retraite,
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet à raison de 20 h hebdomadaires pour cause d'avancement de grade,

Monsieur le Maire précise que les deux personnes parties en retraite ont été remplacées par des agents ayant des grades différents. Il ne s'agit donc pas de réelles suppressions d'emplois mais simplement d'une mise à jour du tableau des effectifs.

SERVICE	EMPLOI	GRADE	POSTES POURVUS	DURÉE HEBDOMADAIRE
ADMINISTRATIF	Secrétaire de Mairie	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	1	20
	Agent administratif	Adjoint administratif	1	15
TECHNIQUE	Agent polyvalent	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	2	35
	Agent entretien école	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35
ANIMATION	Agent d'animation école	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	30

Le conseil municipal approuve les propositions de suppressions de postes ainsi que la modification du tableau des effectifs qui en découle.

<i>POUR - 14</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

#### IV. SIVE : point d'informations

Monsieur MARTY, Président du SIVE Vernajoul-Baulou rend compte des dernières informations :

- Le conseil syndical du SIVE a été installé 18 juin 2020 et le budget voté le 3 juillet 2020.
- Le prestataire chargé de la fourniture des repas a annoncé la cessation de son activité de confection de repas à destination des écoles. Il est donc nécessaire de procéder à une consultation pour la fourniture de repas en liaison froide.
- Effectifs en baisse suite au départ de 11 CM2 au collège, et 6 inscriptions à ce jour.
- Projet ENIR (école numérique) pour l'acquisition de matériel informatique avec participation de l'État à hauteur de 50%.

#### V. Commission cadre de vie : point d'informations

Madame REGALON, Présidente de la commission cadre de vie informe l'assemblée des projets examinés actuellement :

- Walter DIEUDONNÉ se charge de la création d'un site internet municipal plus complet et plus fonctionnel
- Recherche d'un automate d'alerte par SMS à destination de la population (pour les alertes météo, certaines informations municipales...)
- Rencontre avec le VAC mercredi 8/07/2020
- Etude pour la campagne de stérilisation des chats errants : la SPA a communiqué les nouvelles modalités ainsi que le coût, qui est de 50 € par chat (pour 5 bêtes minimum). Possibilité de créer une association qui s'en chargerait, avec subvention municipale.

#### VI. Commission des travaux : point d'informations (travaux réalisés et à venir)

Monsieur Pélissier, Président de la commission des travaux informe l'assemblée :

- Les travaux de voirie réalisés sur les chemins du Camp del Boucal et du Puits sont terminés depuis quelques semaines. Il indique que le résultat n'est pas satisfaisant, malgré le fait d'avoir fait reprendre certaines parties. L'entreprise, en raison de la surface finale plus importante, a facturé un surcoût qui a été refusé par la commission des travaux au vu des résultats.
- Problème relatif à la reprise de la voirie dans le second lotissement : tractations en cours avec le Notaire du promoteur afin de débloquent la situation et permettre le classement de la voie dans le domaine public. Les subventions ayant été sollicitées auprès de l'Etat pour ce projet, une demande de modification de programmation sera formulée à la Communauté d'Agglomération afin de ne pas perdre les financements.

## **VII. Questions diverses**

- Renouvellement de la CCID : suite aux propositions du conseil municipal émises lors de la dernière séance, l'administration fiscale a désigné les commissaires pour la durée du prochain mandat.

**Séance close à 21H15**